

# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024**

## **LES POINTS ESSENTIELS**

*Commission générale du 30 novembre 2023*

*Conseil municipal du 07 décembre 2023*

*Version du 17/11/2023*

**Présentation de M. François CHAUVIN  
Conseiller délégué en charge des finances**

# Le contexte règlementaire

- En application de l'article L.2312-1 du CGCT les Communes de plus de 3 500 habitants sont tenues d'organiser en conseil Municipal un débat d'orientation budgétaire dans les 2 mois qui précèdent l'examen du budget primitif;
- Une délibération est requise pour prendre acte de la tenue du débat.
- Le rapport d'orientation budgétaire, qui sera joint à la délibération précitée, est transmis à l'ensemble des conseillers municipaux avec la convocation à la séance au cours de laquelle le débat aura lieu.

# Préambule

- Le Rapport d'orientation budgétaire s'articule autour de 4 parties
  - Des éléments d'actualité sur le contexte macro-économique et des indications sur la situation financière des collectivités locales.
  - Des éléments d'information sur le projet de loi de finances en cours de discussion au Parlement.
  - Une présentation de la situation budgétaire de la commune.
  - Les éléments de prospective et de stratégie financière guidant l'élaboration du budget 2024
- Cette présentation a pour finalité, avant d'engager le débat, de faire ressortir les points essentiels du rapport d'orientation budgétaire.

---

# **PARTIE 1**

## **LE CONTEXTE MACRO- ÉCONOMIQUE ET LES FINANCES PUBLIQUES LOCALES**

# Le contexte macro-économique

- L'environnement macro-économique connaît depuis ces dernières années des tensions inédites, avec l'enchaînement de la crise sanitaire, la guerre en Ukraine et tout récemment la guerre entre Israël et le Hamas
- Au niveau mondial, selon l'OCDE (*septembre 2023*) :
  - *La croissance du PIB mondial devrait rester faible en 2023 (+ 3 %) et 2024 (+ 2,7 %).*
  - *L'inflation devrait baisser progressivement en 2023 et 2024, mais rester supérieure aux objectifs des banques centrales (+ 2 %) dans la plupart des économies.*
- Au niveau national, la Banque de France (*septembre 2023*) :
  - *Projette une inflation (IPCH) qui s'établirait à + 5,8 % en 2023, et qui se replierait à + 2,6 % en 2024 et à + 1,8 % en 2025.*
  - *Projette une croissance du PIB à + 0,9 % en 2023 et en 2024, puis à + 1,3 % en 2025.*

# Les finances publiques locales

- En 2021, après avoir traversé la crise sanitaire, les collectivités ont reconstitué leurs marges de manœuvre.
- En 2022, l'amélioration de la situation financière se poursuit : épargne brute + 5,8 %.
  - *Une observation générale qui masque de fortes disparités.*
  - *L'épargne brute est ainsi en repli de – 3,5 % pour les communes de la strate 10 000 hab / 20 000 hab.*
- En 2023, selon la Banque Postale (septembre 2023), l'effet ciseau se creuserait et l'épargne brute des Commune serait en recul de – 2,6 %
- Quelles perspectives pour 2024 et les année suivantes ?
  - *De nouvelles mesures impactant la masse salariale (point d'indice, taux de cotisation CNRACL, ...)*
  - *Une fiscalité mois dynamique faisant peser l'incertitude sur les recettes (revalorisation forfaitaire, droits de mutation, la fin du « quoi qu'il en coûte »)*
  - *Des dépenses de plus en plus orientées vers l'impératif de la transition écologique*
  - *L'encadrement de la dépense locale toujours en débat*

---

# **PARTIE 2**

# **LE PROJET DE LOI DE FINANCES**

# **POUR 2024**

*PLF 2024 dans sa version initiale  
enregistrée à la Présidence de l'Assemblée  
Nationale le 27 septembre 2023*

# Le PLF 2024 et les mesures intéressant plus particulièrement les collectivités locales

## ■ La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives

- ❑ Pas de « plafonnement » du dispositif de revalorisation codifié à l'article 1518bis du CGI
- ❑ Revalorisation qui devrait se situer entre 4 % et 5 %

## ■ La DGF

- ❑ L'enveloppe globale de la DGF augmente (+ 220 M€), avec une progression « fléchée » sur les dotations de péréquation, DSU en particulier (+ 90 M€)
- ❑ Retour du mécanisme d'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes

## ■ Le « filet de sécurité »

- ❑ Le dispositif d'aide de l'Etat (*pour faire face aux conséquences du renchérissement des énergies et des rémunérations*) n'est pas reconduit



# Le PLF 2024 et les mesures intéressant plus particulièrement les collectivités locales

## ■ Les dotations de soutien à l'investissement

- Les principales dotations (DETR, DSIL) sont pérennisées et le Fonds Vert (créé en 2023) est en augmentation (+ 500 M€)
- Le PLF2024 renforce l'objectif chiffré de «verdissement » des dotations de manière à réorienter les investissements locaux en direction de la transition écologique

## ■ L'encadrement de la dépense locale (*LPFP 2023-2027*)

- Un objectif : une augmentation annuelle des dépenses réelles de fonctionnement limitée à l'inflation diminuée de 0,5 %
- Aucune mesure coercitive n'est prévue pour veiller au respect de cet objectif

---

# **PARTIE 3**

## **LA SITUATION BUDGETAIRE DE LA COMMUNE**

# Principales données rétrospectives

- Erosion des marges de manœuvre en 2020 dans le contexte de la crise sanitaire.
  - Avec un impact budgétaire net de 320 000,00 €
  - Une épargne brute ramenée de 14,12 % (en 2019) à 12,22 % (en 2020)
- Rétablissement significatif de l'épargne brute en 2021
  - Une épargne brute qui progresse à 16,28 %

# Principales données rétrospectives

- Une clôture de l'exercice 2022 « sous tension »
  - Un effet ciseau assez rude sur la section de fonctionnement
  - Une dégradation sensible du taux d'épargne brute, qui s'établit à 9,38 %
    - Malgré la comptabilisation du « filet de sécurité »
  - Une érosion de la capacité de désendettement
    - Toutefois la solvabilité de la Commune (capacité de désendettement) reste éloignée des zones de danger
- Un exercice 2023 toujours sous contrainte,
  - avec probablement un nouveau resserrement de l'autofinancement

---

# **PARTIE 4**

## **LES LIGNES DIRECTRICES DU PROJET DE BP 2024**

# Lignes directrices - Synthèse

- En dépit d'un contexte contraint, malgré le resserrement de la capacité d'autofinancement, la Ville d'Annonay a maintenu jusqu'ici des investissements dynamique tout en préservant sa solvabilité.
- Toutefois, la persistance d'un environnement peu favorable exigeait la mise en avant de mesure correctrice pour contrecarrer un effet ciseau qui pourrait s'installer durablement.
- La préparation budgétaire s'inscrira dans une stratégie financière actualisée qui donne une trajectoire jusqu'à la fin du mandat.
- La trajectoire financière projetée vise à atteindre 4 objectifs principaux :
  - Le rétablissement progressif du niveau du taux d'épargne brute à plus de 10 %
  - La révision du plan pluriannuel d'investissement
  - Une limitation de l'encours de dette sous les 20 M€
  - La préservation de la capacité de désendettement à un niveau inférieur à 12 ans

# Lignes directrices - Synthèse

## ■ La trajectoire financière

	Estimation	Projection		
	CA 2023	CA 2024	CA 2025	CA 2026
Recettes de fonctionnement	24 169 024 €	23 721 648 €	24 159 221 €	24 610 509 €
Dépenses de fonctionnement	22 287 972 €	21 343 410 €	21 589 167 €	21 754 788 €
Dépenses d'équipement	7 705 000 €	7 394 318 €	5 893 500 €	4 591 000 €
Dette au 31/12/n	17 561 621 €	19 233 694 €	19 225 930 €	17 859 988 €
Epargne brute	1 881 052 €	2 378 238 €	2 570 054 €	2 855 721 €
Taux d'épargne brute	7,78%	10,03%	10,64%	11,60%
Capacité de désendettement (en années)	9,34	8,09	7,48	6,25

## ■ La politique fiscale

- ❑ Maintien des taux d'imposition en vigueur
- ❑ Travail partenarial avec la DGFIP pour optimiser les bases d'imposition
- ❑ Exonération de TFPB : atténuation potentielle de l'exonération de droit des constructions nouvelles (2 ans)

# Lignes directrices - Synthèse

- **Maîtrise accrue des dépenses de fonctionnement**
  - D'une manière générale, certains postes de dépense pourront être revus à la baisse de façon ciblée, en lien avec le redimensionnement de certains pans de l'action publique et/ou des mesures de rationalisation de l'organisation.
  - Hors contraintes spécifiques, l'enveloppe des charges à caractère général sera équivalente aux réalisations constatées en 2022-2023.
  - Un pilotage resserré de la masse salariale.
  - Des concours aux associations maintenus à leur niveau 2023 (*hors dispositif conventionnel de revalorisation*)



# Lignes directrices - Synthèse

## ■ Le plan pluriannuel d'investissement révisé

PPI AGREGÉ - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024	EX2024	EX2025	EX2026	Total
Acquisitions / études / subventions d'équipement	400 000 €	600 000 €	400 000 €	1 400 000 €
Travaux bâtiments administratifs	170 000 €	170 000 €	20 000 €	360 000 €
Programme bâtiments scolaires	2 550 000 €	2 700 000 €	2 000 000 €	7 250 000 €
Programme équipements sportifs	200 000 €	150 000 €	200 000 €	550 000 €
Programme équipements associatifs et culturels	650 000 €	250 000 €	350 000 €	1 250 000 €
Programme voirie et éclairage public	960 000 €	960 000 €	720 000 €	2 640 000 €
Plan de végétalisation / Jardins partagés / Parcs	250 000 €	150 000 €	150 000 €	550 000 €
Programme Cœur de Ville - Ilôt Europe	1 564 318 €	753 500 €	500 000 €	2 817 818 €
Autre (patrimoine culturel, vidéoprotection, rénovation des bâtiments)	650 000 €	160 000 €	250 000 €	1 060 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 394 318 €</b>	<b>5 893 500 €</b>	<b>4 590 000 €</b>	<b>17 877 818 €</b>

- ❑ 17,88 M€ d'investissement, soit 5,96 M€ en moyenne annuelle
- ❑ 4,1 M€ d'emprunts nouveaux
- ❑ 5,3 M€ de subventions d'investissement à mobiliser

# Lignes directrices - Synthèse

- **Opérations d'investissement les plus significatives**
  - ❑ La rénovation de l'école des Cordeliers, pour un montant estimé à 6,4 millions d'euros ;
  - ❑ La finalisation des démolitions des îlots PNRQAD et les travaux d'aménagement correspondant, pour 1,9 million d'euros ;
  - ❑ Le plan de rénovation de l'éclairage public, pour 720.000 euros au total ;
  - ❑ La rénovation de l'îlot Europe (espaces interstitiels), pour 720.000 euros ;
  - ❑ Le plan de végétalisation, pour 450.000 euros au total ;
  - ❑ La mise aux normes du stade de Vissenty, pour 300.000 euros.